

DÉCLARATION DE S. E. M. FODÉ SECK

PRÉSIDENT

DU COMITÉ POUR L'EXERCICE DES DROITS
INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN, SUR
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT,
Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINIENNE

LIEU : AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

(SIÈGE DE L'ONU, NEW YORK, 21 OCTOBRE 2014)

Madame la Présidente,

**Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants
Permanents**

Je voudrais, à l'entame de mon propos, vous exprimer toute notre satisfaction pour votre conduite efficace des travaux du Conseil de sécurité en octobre.

Vous me permettez de rendre un hommage appuyé au Secrétaire général pour son soutien à la réalisation des droits fondamentaux du peuple palestinien ainsi que son appui constant au cours du conflit de l'été dernier. Nous apprécions positivement son exposé détaillé sur sa récente visite dans la région et sur les résultats de la Conférence du Caire. Il convient également de saluer les efforts déployés sans relâche par M. Robert Serry, Coordonnateur spécial, M. Pierre Krähenbühl, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et leurs équipes spécialisées sur le terrain.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Mansour, de la Palestine pour sa présentation de ce matin.

Madame la Présidente,

Autant le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a condamné, dans les termes les plus vigoureux, le recours excessif et disproportionné à la force lors de l'offensive dirigée par Israël dans la bande de Gaza occupée, qui a fait plus de 2 100 morts palestiniens, autant il avait également condamné les tirs aveugles de roquettes en provenance de Gaza.

Grande fut donc notre consternation au lendemain du conflit, d'entendre Israël annoncer de nouveaux projets d'implantation de colonies et d'annexion de terres à l'extérieur des frontières de 1967. Le Comité et la Communauté internationale tout entière condamnent énergiquement de telles actions qui ne militent pas en faveur d'un règlement pacifique de la crise israélo-palestinienne.

À Gaza, le Secrétaire général s'est fait l'écho des vues partagées par une large majorité d'États Membres de l'ONU, lorsqu'il a déclaré qu' «il ne pouvait y avoir de paix au Moyen-Orient et de sécurité pour Israël tant que la crise de Gaza ne serait pas résolue », insistant sur la nécessité de briser le cercle vicieux « construire-détruire » et le scénario absurde associant blocus, tirs de roquettes et destructions. Cette conviction du Secrétaire général est identique à celle du Comité qui appelle à la levée immédiate du blocus de Gaza par la Puissance occupante.

Le Comité voudrait, par ailleurs, exprimer sa reconnaissance à l'Égypte et à la Norvège qui ont organisé la Conférence internationale des donateurs, la semaine dernière au Caire, et se félicite de la générosité dont la Communauté internationale a fait preuve en s'engageant à verser 5,4 milliards de dollars pour contribuer à la reconstruction de Gaza et répondre aux besoins quotidiens du peuple palestinien.

A cet égard, le Coordonnateur spécial est appelé à jouer un rôle particulièrement important en supervisant la livraison de matériaux de construction dans le cadre d'un régime d'accès tripartite négocié dont la Communauté internationale et votre Conseil en particulier, devront veiller à l'exécution correcte afin de satisfaire les besoins des personnes les plus touchées.

Madame la Présidente,

Avec le reste de la Communauté internationale, le Comité se félicite de la mise en place du gouvernement de consensus national à Gaza. Son effectivité permettra de consolider la gouvernance et de faciliter l'importation d'équipements essentiels aux efforts de reconstruction.

Par sa décision de faciliter l'accès des ministres palestiniens à Gaza depuis la Cisjordanie, le Gouvernement israélien a fait un pas dans la bonne direction et le Comité espère qu'il continuera ainsi à laisser ce nouveau gouvernement accomplir la tâche immense qui est la sienne.

Le Comité accueille également avec satisfaction la décision du nouveau Gouvernement suédois de reconnaître l'État de Palestine et apprécie à sa juste valeur les engagements du Gouvernement français. Associées au vote du Parlement britannique, lundi dernier, réclamant la reconnaissance de la Palestine, ces décisions prises de façon indépendante ont donné un nouvel élan au mouvement international qui promeut l'exercice des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien.

Le Comité espère que cet élan donnera un souffle nouveau aux négociations entre les parties, qui doivent reprendre dès que possible en étant assorties, cette fois-ci, d'une échéance précise et d'un engagement ferme de s'entendre sur des frontières qui soient viables à la fois pour Israël et pour l'État de Palestine.

Au demeurant, le Comité appuie les propositions faites par l'État de Palestine à l'ONU, et invite le Conseil de sécurité et le reste de la Communauté internationale à soutenir cette initiative.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Au regard du caractère particulièrement volatile et de l'ampleur des défis, la solution à deux États semble de plus en plus remise en cause par une opinion publique internationale qui doute de sa viabilité.

Ces idées jusque-là marginales suscitent de plus en plus la sympathie aussi bien des Palestiniens que des Israéliens faisant le lit de l'extrémisme et de la violence.

Face aux pessimistes et extrémistes de tous bords, je voudrais servir la leçon du Professeur Noam CHOMSKY, penseur éminent et figure emblématique de la conscience universelle qui s'est exprimé devant notre Comité il y'a une semaine, jour pour jour. Le Professeur CHOMSKY a mis le doigt sur le choix auquel la Communauté internationale et plus particulièrement son organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, c'est-à-dire votre Conseil se trouve confronté à savoir opter pour une solution viable à deux États ou

laisser perdurer, jusqu'à quand, le statu quo, l'accroissement des colonies israéliennes, le siège de Gaza et par conséquent une longue période d'instabilité à la fois pour la Palestine et pour Israël.

Le Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du Peuple palestinien ne peut assurément pas s'accommoder du second terme de l'alternative qui consacrerait le fait accompli de l'occupation et de la négation des Droits fondamentaux du Peuple palestinien.

En cette année internationale de solidarité avec le Peuple palestinien, le Conseil de sécurité des Nations Unies ne doit donc pas laisser perdurer une telle situation.

Je vous remercie.
